Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202546-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, TALON, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX

Absent : Néant
Secrétaire de séance : Quentin L'HOSTIS

DATE DE CONVOCATION : ***05/12/2025***
DATE D'AFFICHAGE : ***12/12/2025***
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

OBJET : SUBVENTION IME DE L'ELORN

L'IME de l'ELORN demande une subvention pour la scolarisation d'un enfant de la Commune en classe spécialisée pour l'année scolaire 2024-2025.

Considérant l'intérêt public de prendre en charge les frais de scolarité des enfants kernilisiens dans les classes spécialisées d'une autre commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de 950,00 € à l'Institut Médico-Educatifs (IME) de L'Elorn.

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire **Le Secrétaire,**

MAIRIE DE KERNILIS 29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT. **Quentin L'HOSTIS.**